



**REGROUPEMENT DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS
DE LUTTE AU DÉCROCHAGE**



**Mémoire déposé par le
Regroupement des organismes communautaires
québécois de lutte au décrochage (ROCLD)**

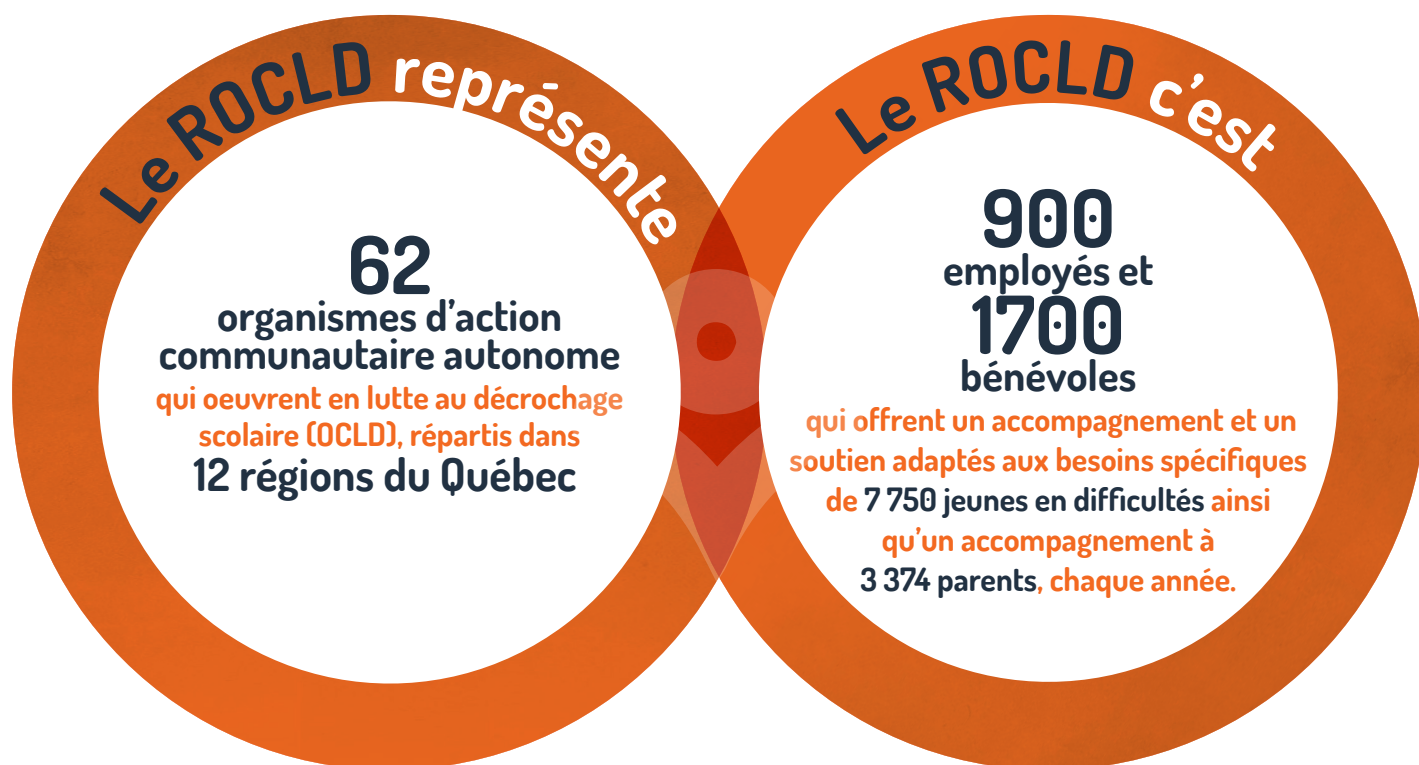
**Dans le cadre de la consultation publique 2016
du gouvernement du Québec :
« L'Éducation, parlons d'avenir. Pour une politique de la
réussite éducative »**

Le 14 novembre 2016

**Déposé au
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

Le ROCLD

Le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD) a pour mission de favoriser la concertation et les échanges entre les organismes communautaires qui travaillent à la problématique du décrochage scolaire, d'assurer leur représentation en tant qu'interlocuteur privilégié auprès des diverses instances publiques et communautaires, et de les soutenir dans la consolidation et le développement de leurs activités.



Le ROCLD membre de la Coalition Interjeunes

Un réseau fort de 350 organismes communautaires autonomes qui accompagnent et soutiennent les jeunes sur tous les fronts, dans toutes les régions du Québec.

Les organismes membres de la Coalition Interjeunes sont : le Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ), le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ), le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ), le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD) et le Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue (ROCQTR). Interjeunes représente 350 organismes fréquentés par 370 000 jeunes partout au Québec.

L'action communautaire autonome jeunesse est composée de groupes qui travaillent au quotidien avec des milliers de jeunes en les impliquant dans leur communauté, en les éduquant à une citoyenneté active, en créant des liens entre les générations, en les appuyant et les accompagnant dans leur insertion sociale et économique. Nous croyons qu'il est important de reconnaître pleinement l'apport de ces groupes dans le développement social et économique du Québec, et ce, en leur attribuant la place qui leur revient.

Table des matières

SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	5
LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LUTTE AU DÉCROCHAGE : DES ACTEURS INCONTOURNABLES POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES	6
Un complément essentiel au milieu scolaire	6
Un accompagnement singulier	7
AXE 1 : L'ATTEINTE DU PLEIN POTENTIEL DE TOUS LES ÉLÈVES	9
Une intervention dès la petite enfance	9
Universalité, accessibilité et diversité	9
Lutter contre la pauvreté dans une perspective de valorisation de la famille	10
Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers	11
Les dérives possibles du dépistage précoce	11
Diagnostic et accompagnement psychosocial	12
Favoriser une véritable inclusion	12
Persévérer dans l'égalité	12
Un accompagnement tout au long du parcours scolaire	14
L'école obligatoire jusqu'à 18 ans	14
Les transitions : entre sensibilisation, mixité scolaire et souplesse	15
AXE 2 : UN CONTEXTE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT, À L'APPRENTISSAGE ET À LA RÉUSSITE	17
Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures	17
Favoriser l'accessibilité et valoriser la formation professionnelle	17
Reconnaissance des apprentissages acquis dans les OCLD	18
Une école inclusive, forte de sa diversité	19
Valoriser la mixité sociale et scolaire	20
La reproduction des inégalités sociales dans le système scolaire	20
AXE 3 : DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES MOBILISÉS AUTOUR DE LA RÉUSSITE	23
L'engagement parental	23
L'appui des partenaires et de la communauté	24
Une collaboration unique et essentielle	24
La concertation : une force collective qui dépend de la force d'action de chacun	25
CONCLUSION	27
RECOMMANDATIONS	28

SOMMAIRE

Le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD) juge que sa participation aux consultations entourant la future Politique de la réussite éducative est primordiale pour la valorisation de la réussite éducative de tous les élèves. La singularité, l'expérience et l'expertise des OCLD permettent au ROCLD de poser un regard terrain unique et essentiel à la rédaction et à la mise en place de la première Politique de réussite éducative.

Dans le cadre du présent mémoire, le ROCLD démontre que les OCLD qui agissent auprès des jeunes de 5 à 24 ans – et de leur famille – au moyen d'une approche globale, représentent des **acteurs incontournables** pour la réussite éducative de tous les jeunes. Les OCLD s'inscrivent dans un continuum allant de la prévention au raccrochage scolaire, en passant par la persévérance, la réussite scolaire et la lutte au décrochage, tout en soutenant les parents – souvent ceux que l'école ne parvient pas à rejoindre – dans leur engagement pour la réussite éducative de leurs enfants. Ils représentent également des milieux de vie où la rencontre avec la diversité est possible et pleinement valorisée.

C'est à partir d'une **vision éducative recentrée autour de l'apprenant** et favorisant l'équité et la justice scolaire que le ROCLD a choisi de rédiger le présent mémoire. Par conséquent, un accent particulier est accordé à la lutte à la pauvreté, au respect de la singularité de chaque jeune, à l'inclusion et à l'importance de la mixité scolaire. Cette vision représente celle des organismes communautaires de lutte au décrochage (OCLD) qui œuvrent précisément à soutenir les jeunes éprouvant des difficultés.

De façon plus précise, le ROCLD se positionne par rapport aux thèmes et pistes d'action qui, à ses yeux, sont les plus importants. Pour chacun d'entre eux, des recommandations – regroupées à la fin du document – sont proposées. Bien que l'ensemble de ces recommandations soit important, le ROCLD tient à attirer l'attention sur **l'importance que les organismes œuvrant en lutte au décrochage** soient pleinement reconnus par le ministère de l'Éducation et **nommément inscrits** dans la future politique de la réussite éducative et au sein du plan d'action qui en découlera. S'il s'agit de sa principale recommandation, d'autres sont particulièrement importantes à ses yeux :

Le ROCLD recommande principalement que le gouvernement, dans le cadre de la future Politique de la réussite éducative

-  Reconnaître et inscrire nommément les organismes œuvrant en lutte au décrochage dans la future politique de la réussite éducative et au sein du plan d'action qui en découlera
-  Reconnaître et inscrire nommément la singularité du milieu communautaire et son impact sur le bien-être éducatif des enfants avant leur entrée à l'école, dans la future Politique de réussite éducative;
-  Investisse en faveur de l'amélioration des conditions de vie des familles;
-  Offre des conditions d'apprentissage qui prennent en compte les besoins, intérêts et réalités, des jeunes en difficulté.
-  Assure la mise en place des ressources nécessaires, afin que toutes les écoles soient en mesure d'offrir une expérience scolaire de qualité à tous les élèves.
-  Reconnaître le rôle des parents comme premier éducateur de leur enfant »;
-  Soutienne le développement de mécanismes favorisant la collaboration entre les milieux scolaires et communautaires.

INTRODUCTION

Le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD) juge que sa participation aux consultations sur la future Politique de la réussite éducative est primordiale pour la valorisation de la réussite éducative de tous les jeunes. Il estime que la prise en compte de son regard qui représente celui des organismes communautaires de lutte au décrochage (OCLD) qui défendent et portent la voix des jeunes en difficulté est nécessaire et essentiel.

Cependant, le ROCLD tient à souligner le paradoxe des présentes consultations au regard des nombreuses et importantes compressions gouvernementales ayant durement affecté le secteur de l'éducation depuis plus de deux ans; les mesures d'austérité sont incompatibles avec la mise en œuvre d'une Politique visant la réussite éducative de tous les jeunes. Il juge aussi déplorable le court délai accordé pour l'inscription aux consultations régionales et le dépôt du mémoire.

Plus encore, le Regroupement estime que ces consultations auraient dû être précédées de discussions et réflexions par rapport à la vision de l'éducation. Selon les pistes d'action proposées, le gouvernement semble appuyer sa Politique sur une vision traditionnelle de l'éducation. Les propositions avancées paraissent constituer des pansements applicables à des enjeux et problèmes tributaires d'une certaine vision de l'éducation qui mériterait d'être repensée en vue d'une plus grande justice scolaire, et ainsi de la réussite éducative de tous les jeunes.

C'est à partir d'une vision éducative recentrée autour du jeune et favorisant l'équité et la justice scolaire que le ROCLD a choisi de rédiger le présent mémoire; en ce sens un accent particulier sera accordé à la lutte à la pauvreté, au respect de la singularité de chaque jeune, à l'inclusion et à l'importance de la mixité scolaire. Cette vision représente celle des organismes communautaires de lutte au décrochage (OCLD) qui œuvrent précisément à soutenir les jeunes éprouvant des difficultés.

À la suite d'une présentation des OCLD et du travail qu'ils accomplissent, le présent mémoire traitera des thèmes et pistes d'action qui sont apparus comme étant les plus importants aux yeux du ROCLD et des OCLD qu'il représente dans chacun des trois axes : 1) l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves, 2) un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite et 3) des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite.

La singularité, l'expérience et l'expertise des OCLD permettent au ROCLD de poser un regard terrain unique et essentiel à la rédaction et à la mise en place de la première Politique de réussite éducative. Regard qui reflète la voix, ainsi que les besoins de la communauté dont sont issus les OCLD, en plus d'être documenté et appuyé par les données de la recherche.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LUTTE AU DÉCROCHAGE : DES ACTEURS INCONTOURNABLES POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES JEUNES

Le ROCLD estime que les OCLD qui, depuis une vingtaine d'années, rejoignent, viennent en aide et accompagnent plus de 7 000 jeunes et 3 000 parents annuellement représentent des acteurs indissociables de la réussite éducative de tous les jeunes. Il juge ainsi que les OCLD doivent être pleinement reconnus par le ministère de l'Éducation et nommément inscrits dans la future politique de réussite éducative.

En ce sens, le Québec s'est doté d'une *Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire* adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale (2001) qui vise justement la véritable prise en compte des organismes communautaires dans l'élaboration de pratiques concernant leur secteur d'activité et plus largement le développement social et économique du Québec. Cette politique « situe sans équivoque les organismes communautaires au centre du renouvellement des pratiques sociales québécoises » et reconnaît « pleinement leur rôle dans le développement social et économique du Québec ». L'inscription des OCLD au sein de la future Politique se situerait plus précisément dans le cadre du **Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)**, créé dans le but de soutenir les organismes communautaires du secteur de l'éducation. À ce propos, mentionnons que ce programme qui est rattaché à la *Politique gouvernementale d'éducation aux adultes et de formation continue* **gagnerait à être davantage connu et développé dans le secteur Jeune et plus particulièrement avec le secteur de l'adaptation scolaire du Ministère de l'Éducation.**

Un complément essentiel au milieu scolaire : des partenaires appréciés par les écoles

Rappelons que l'un des constats sur lesquels s'appuie la stratégie gouvernementale *L'École j'y tiens!* dans sa visée d'augmenter le taux de diplomation des moins de 20 ans, est que l'école ne peut, à elle seule, assumer toute la responsabilité de hausser le niveau de persévérance et de réussite scolaires.

En raison de leurs caractéristiques spécifiques, les OCLD représentent les principaux acteurs pouvant aider l'école à assumer cette responsabilité. Se situant dans la lignée de l'action communautaire autonome (ACA) sur le terrain de l'éducation, **les OCLD sont issus des besoins nettement exprimés par la communauté**, c'est-à-dire des besoins des élèves, des parents, des enseignants.es, des directions d'école, etc. à partir desquels ils basent leurs actions, tout en recentrant l'éducation, non pas autour de l'école, mais autour du jeune. Les OCLD sont directement **connectés aux réalités auxquelles l'école, en raison des limites de son intervention, n'a pas accès**; la connaissance de ces réalités leur permet d'agir sur des éléments, externes à l'institution scolaire, qui influencent la réussite éducative. **Au fil des ans, les établissements scolaires se sont rendu compte des bienfaits auxquels conduit cette ouverture au milieu, caractéristique des OCLD et ainsi de l'importance de collaborer avec ces derniers.**

De plus, soulignons que **les OCLD sont présents et répondent positivement aux besoins des jeunes et de leurs familles à des périodes et des moments où l'école est absente** : le soir, la fin de semaine et l'été les OCLD sont présents pour soutenir les jeunes. Les OCLD possèdent aussi la spécificité de

s'appuyer sur une **approche globale** selon laquelle les personnes sont considérées non seulement en regard de leurs caractéristiques individuelles, mais également de celles de leur environnement. En ce sens, les OCLD agissent en amont et en périphérie du système scolaire, notamment en s'attaquant aux causes structurelles et sociales de la pauvreté, causes qui doivent absolument être prises en compte par l'État dans la perspective de la réussite éducative de **tous** les jeunes. Finalement, **leurs interventions vont au-delà de la prestation de services**; elles visent à défendre les droits des jeunes, à stimuler leur engagement citoyen et, à terme, à favoriser la **transformation sociale**.

En outre, soulignons que les pratiques développées en OCLD sont reconnues et jugées inspirantes par le milieu de la recherche avec lequel les OCLD entretiennent des liens étroits. En effet, depuis les années 1990, plusieurs chercheurs.es s'intéressent aux OCLD – aux savoirs et aux pratiques qui y sont continuellement développés et renouvelés – ainsi qu'aux jeunes et aux familles qui les fréquentent. En collaborant ainsi avec le milieu de la recherche, les OCLD contribuent largement à la production de nouvelles connaissances par rapport à la problématique et aux enjeux du décrochage. Ultimement, ils contribuent à la production de recherches scientifiques et à la mobilisation de connaissances issues de celles-ci dans divers milieux de pratique.

Agissant auprès des 5 à 24 ans, les OCLD s'inscrivent dans un continuum allant de la prévention au raccrochage scolaire, en passant par la persévérance, la réussite scolaire et la lutte au décrochage. Plus encore, ils soutiennent les parents – souvent ceux que l'école ne parvient pas à rejoindre – dans leur engagement pour la réussite éducative de leurs enfants. Forts de nombreuses collaborations de longue date avec différentes commissions scolaires, écoles primaires et secondaires et Centres d'éducation aux adultes qui s'avèrent toujours très enrichissantes, les OCLD agissent en soutien, indispensable, et en complémentarité à la mission de l'école, tout en se distinguant de cette institution.

Par cette complémentarité, les OCLD, dont la mission se situe précisément sur le terrain de l'éducation, vont au-delà des interventions ponctuelles de type-conférence ou éveil à un métier ou une technologie, en faveur d'une **intervention directe et sur le long terme avec les jeunes et leurs familles**. Ils œuvrent principalement à outiller les jeunes, afin de les aider à bénéficier au maximum de ce que l'école peut leur apporter.

Un accompagnement singulier : une réponse diversifiée et adaptée aux besoins des jeunes en difficulté

Ce que les intervenants.es des OCLD prennent en compte, avant tout, ce sont les caractéristiques individuelles des jeunes auxquels ils s'adressent. **Leur premier objectif est d'actualiser les forces de chaque jeune** qui les fréquente. Dans un OCLD, chaque personne est unique; les activités y sont développées pour répondre aux besoins particuliers de chacun. Les interventions visent également la **création de liens de confiance et l'identification d'objectifs réalistes et atteignables** dans le but de favoriser des **expériences de réussite** essentielles au développement de **l'estime de soi et de la confiance en soi**, ainsi qu'à **l'engagement et à la motivation du jeune envers sa réussite éducative**. Par un travail autant en amont qu'en aval, les intervenants.es en OCLD respectent le rythme des jeunes, ont confiance au développement de leur plein potentiel et valorisent le développement de relations significatives et de rapports égalitaires entre jeunes et adultes. Ce type de rapports, possible en raison de la latitude exceptionnelle dont dispose les intervenants.es en OCLD, est, pour diverses raisons, plus

difficile au sein des institutions scolaires. Dans le même sens, les activités et les interventions offertes par les OCLD vont, dans plusieurs cas, se déployer dans un espace extérieur aux murs de l'école. Ces lieux peuvent représenter, à la fois pour le jeune et sa famille, un lieu dans lequel, pour diverses raisons, ils se sentent beaucoup plus à l'aise. Des lieux qui sont **des milieux de vie ouverts, chaleureux et à dimension humaine**.

*Ici, on se sent en sécurité. C'est un endroit où il n'y a pas de signe de pouvoir, où tout le monde est égal et respectueux. J'ai passé une bonne année sans intimidation. [...]
Ici, on apprend bien et on apprend vite. Les profs sont sympathiques et aimables. [...]
L'Ancre des Jeunes m'a motivé à continuer à mettre des efforts à l'école.*

Dany, jeune qui fréquente l'OCLD L'Ancre des Jeunes

Concrètement, **les OCLD offrent de l'accompagnement aux apprentissages, des activités de motivation, de l'apprentissage par projet, de l'alternative et de la mise en action** (voir tableau ci-dessous) qui encouragent la persévérance et la réussite éducative. Ils permettent également aux jeunes qui éprouvent de plus grandes difficultés d'acquérir des notions académiques non acquises dans les principales matières, et ainsi de réduire l'écart entre les acquis et les objectifs du programme scolaire, de développer leurs stratégies d'apprentissage, de « guérir » d'une expérience scolaire douloureuse, de faire le point sur leur situation, de se remettre en projet et finalement d'effectuer un retour en formation au sein du milieu scolaire, et ainsi de cheminer à leur rythme, vers la réussite éducative. Les OCLD viennent conséquemment en aide aux jeunes en difficulté, dont l'estime de soi et la motivation à l'école ont été mises à mal.

ACCOMPAGNEMENT AUX APPRENTISSAGES	ACTIVITÉS DE MOTIVATION	APPRENTISSAGE PAR PROJET	ALTERNATIVE	MISE EN ACTION
Soutien scolaire (communément appelé par le milieu scolaire : aide aux devoirs et aux leçons). Activités d'éveil à la lecture et à l'écriture.	Activités visant à stimuler le goût d'apprendre et de persévérer.	Exploration des notions académiques via des projets artistiques, scientifiques ou manuels.	Formation académique adaptée, hors du cadre scolaire régulier.	Démarche intensive de réinsertion scolaire ou en emploi.
S'adresse principalement aux élèves du primaire. Également offert aux élèves du secondaire et aux enfants d'âge préscolaire.	S'adresse principalement aux élèves du primaire. Également offert aux élèves du secondaire.	S'adresse aux élèves du primaire et du secondaire.	S'adresse aux élèves du secondaire à haut risque de décrocher ou en situation de décrochage.	S'adresse aux élèves du secondaire et aux jeunes adultes en situation de décrochage.

AXE 1

L'ATTEINTE DU PLEIN POTENTIEL DE TOUS LES ÉLÈVES

Une intervention dès la petite enfance

D'entrée de jeu, soulignons que nous partageons la position énoncée par le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) dans son dernier rapport qui affirme : « beaucoup de mesures cherchent à mieux préparer l'enfant à l'école, mais il serait tout aussi essentiel que l'école cherche comment mieux accueillir tous les enfants » (2016 : 72). En effet, il nous semble important de mentionner que **le bien-être et la réussite de l'élève ne doivent pas dépendre exclusivement de la préparation de celui-ci au cadre institutionnel**, mais également de la capacité de l'école de s'adapter à l'ensemble des jeunes qu'elle accueille et d'assurer leur bien-être. *À ce propos, soulignons que des jeunes présents à la première consultation Interjeunes ont exprimé le souhait que l'école se dote d'un espace dans lequel ils pourraient se sentir à l'aise de s'exprimer librement avec des intervenants.es, extérieurs à l'école, donc exempts de la culture du système scolaire et des jugements reliés à celle-ci.*

Universalité, accessibilité et diversité

Le ROCLD est d'avis que l'intervention à la petite-enfance doit être accessible et diversifiée dans le but de s'adapter aux différentes réalités des familles et que l'État doit reconnaître et **valoriser la famille (quelle que soit sa forme) comme premier milieu de vie de l'enfant**.

Par conséquent, la valorisation et le financement d'une diversité de formes d'intervention devraient être privilégiés à l'obligation de fréquenter la maternelle à 4 ans. Ce, afin de prendre en compte les besoins et les réalités mais aussi les valeurs et les cultures des familles.

Soulignons que les OCLD et les organismes communautaires Famille (OCF) offrent une variété d'activités dont les haltes-garderies et les activités parents-enfants dans lesquelles les besoins, réalités et intérêts des familles sont reconnus et pris en compte dans une approche d'accompagnement. *Certaines activités offertes par les OCLD, notamment la littératie familiale, permettent aussi aux parents d'acquérir les connaissances et compétences qui leur permettront de soutenir leurs enfants dans leur cheminement scolaire.* Ces organismes, et plus généralement le milieu communautaire, dont les OCLD font intégralement partie, offrent un milieu de vie aux familles qui peuvent et sont encouragées à exprimer librement leurs préoccupations, intérêts, besoins, etc. au sein d'un espace « sécuritaire », ouvert à la diversité. Le milieu communautaire se distingue ainsi du milieu institutionnel qui se caractérise par un cadre plus rigide et une culture empreinte des codes et valeurs dominants.

Cette offre diversifiée devrait également être universellement accessible; des services de garde de qualité devraient être accessibles à tous les enfants et parents du Québec, sans égard à leurs conditions sociales ou financières. Nous dénonçons ainsi le manque d'accès pour les personnes économi-

quement défavorisées. En effet, dans les quartiers moins favorisés, la non-proximité des services en restreint l'accès (coûts du service et du transport); les services éducatifs offerts ne sont pas non plus adaptés aux horaires de travail atypiques souvent caractéristiques des familles de ces quartiers.

Lutter contre la pauvreté dans une perspective de valorisation de la famille

Les familles moins favorisées ou issues de l'immigration peuvent se sentir à l'écart de la culture caractérisant les services éducatifs; les parents sont ainsi susceptibles d'être réticents à se tourner vers ces services, par crainte d'être jugés. Les familles des milieux défavorisés ne font souvent pas confiance aux institutions, tandis que les organismes communautaires, notamment les organismes communautaires Famille (OCF), les organismes dédiés aux personnes issues de l'immigration et les OCLD, parviennent à créer des liens de confiance avec ces familles.

Plus encore, bien que l'éducation puisse être un moyen pour lutter contre la pauvreté, le discours visant la scolarisation de plus en plus tôt, surtout pour les enfants issus de milieux socio-économiques défavorisés, comporte plusieurs pièges qui doivent être soulevés. Ce discours fait porter la responsabilité à chacun de lutter contre sa propre pauvreté sans égard aux causes structurelles plus larges de celle-ci. Il tend aussi à stigmatiser les classes plus économiquement défavorisées en les exhortant à envoyer leurs enfants dans des milieux de garde.

Nous estimons que le gouvernement devrait plutôt, dans une perspective de lutte à la pauvreté et d'*empowerment*, reconnaître les parents à titre de premiers éducateurs de leur enfant, et leur ainsi assurer les conditions de vie leur permettant d'offrir à leurs enfants la meilleure éducation possible. Les parents devraient être valorisés pour ce qu'ils sont et font (valeurs et savoirs expérientiels), sentir qu'ils peuvent être soutenus et accompagnés et faire équipe avec l'ensemble du personnel éducatif. Comme l'affirme la Fédération des organismes communautaires famille (FQOCF), toute mesure visant le soutien aux pratiques parentales ainsi que le développement et l'accessibilité à des services de garde de qualité voient leurs effets grandement limités par les obstacles auxquels font face les familles défavorisées pour se loger, se nourrir, se déplacer, etc. (FQOCF, 2016).

RECOMMANDATIONS



Considérant le manque d'accès à des services éducatifs adaptés aux diverses réalités des familles, le ROCLD recommande que le gouvernement assure la mise en place d'une offre diversifiée de services éducatifs, universellement accessible à l'ensemble des familles – quelle que soit leur forme;



Considérant que la famille (quelle que soit sa forme) représente le premier milieu de vie pour l'enfant, que la scolarisation précoce comporte des pièges de stigmatisation et de responsabilisation individuelle pouvant affecter la confiance et l'estime des familles en situation de défavorisation et que les bénéfices du soutien aux pratiques parentales et de l'accessibilité aux services éducatifs sont indissociables de la lutte à la pauvreté, le ROCLD recommande que le gouvernement investisse en faveur de l'amélioration des conditions de vie des familles;



Considérant l'apport particulier du milieu communautaire pour le bien-être des familles, le ROCLD souhaite que le gouvernement reconnaisse et inscrive nommément la singularité du milieu communautaire et son impact sur le bien-être éducatif, notamment à travers l'offre d'activités comme la littérature familiale, des enfants avant leur entrée à l'école, dans la future Politique de réussite éducative.

Une réponse adaptée aux jeunes ayant des besoins particuliers

Les dérives possibles du dépistage précoce

Le ROCLD estime que le « dépistage précoce », qui renvoie à la médecine prédictive et qui conduit ainsi à la prédiction d'un trouble, comporte des risques d'étiquetage, de stigmatisation et de profilage social pouvant affecter l'estime de soi et la motivation des élèves. Comme l'affirme le Centre d'intervention et de recherche sur la réussite scolaire (CRIRES) :

Il convient de baliser les concepts d'intervention précoce et de dépistage, afin d'éviter des dérives possibles menant à des diagnostics à outrance et contribuant souvent à construire de toutes pièces les difficultés scolaires. Bien que dresser un portrait des savoirs de l'enfant à un moment donné ne soit pas inintéressant en soi dans une conception dynamique, l'évaluation devrait davantage permettre de décrire finement les raisonnements et les processus de l'apprenant en délimitant ce qu'il parvient et ne parvient pas à faire dans un contexte authentique. L'évaluation doit aussi permettre de circonscrire les interventions éducatives propices à soutenir le développement de l'élève (2016 : 8).

Le ROCLD recommande au gouvernement de s'inspirer de l'approche de prévention adoptée par les OCLD qui vise, plus que la détection d'un trouble potentiel, la sensibilisation, l'accompagnement et le soutien dans le respect de la réalité et du rythme d'apprentissage de chaque jeune. En ce sens, le CSE soutient, dans son dernier rapport, qu'il ne faut pas, « devant un élève qu'on dit à risque, confondre le fait qu'il n'ait pas encore développé la capacité de faire quelque chose avec le fait qu'il n'ait pas eu le temps, la possibilité ou l'occasion d'apprendre à faire cette chose » (2016 : 72).

Le ROCLD rejoint également la position du CSE selon laquelle :

Les difficultés d'apprentissage des élèves ne viennent pas de l'existence d'un écart qu'il suffirait de combler avec un peu de bonnes volontés ou des technologies efficaces, mais de la mise en présence dans l'école de normes proprement scolaires d'apprentissage avec lesquelles les différents mondes sociaux, dont les enfants sont originaires n'entretiennent pas la même familiarité (*Ibid* : p.22).

Le ROCLD pense ainsi que les OCLD, extérieurs à la culture du système scolaire, représentent des lieux où les jeunes peuvent acquérir les savoirs et compétences face auxquels ils éprouvent de la difficulté dans le cadre scolaire. En ce sens, l'équipe de recherche PARcours, dirigée par Danielle Desmarais, rapporte dans son rapport *Parole de jeunes* (2016), que, selon les jeunes, **le dispositif scolaire des organismes d'action communautaire autonome représente une voie précieuse, en raison de la liberté d'esprit et de parole qui y règne, du respect du rythme d'apprentissage et du soutien constant des adultes dans l'accompagnement**. À l'opposé, ils auraient souligné l'isolement, la solitude et la marginalisa-

tion qu'ils ont vécus dans le système scolaire (2016 : 196). Ainsi, complémentaires à l'école, les OCLD représentent des acteurs incontournables pour la réussite éducative de tous les élèves.

Diagnostic et accompagnement psychosocial

Par ailleurs, bien que le dépistage et la prévention précoces comportent de possibles dérives, le diagnostic doit être accessible aux parents qui souhaitent y avoir recours; ceux-ci se butent trop souvent à de longues listes d'attente et sont ainsi forcés de se tourner vers le privé, à des coûts élevés. Le diagnostic doit aussi absolument aller de pair avec une aide et un accompagnement qui ne se résument pas à une approche strictement médicale; c'est-à-dire qui dépasse la prescription de médicaments au profit d'une intervention psychosociale accessible à toutes et tous. Plus encore, le ROCLD estime que tous les élèves ayant ou non reçu un diagnostic devraient pouvoir bénéficier, librement et gratuitement, d'une aide psychosociale et pouvoir profiter de diverses ressources (professionnels scolaires et autres) visant à favoriser leur réussite scolaire.

Favoriser une véritable inclusion

En ce qui a trait à l'intégration des élèves en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans les classes ordinaires, le ROCLD partage la position du CSE selon laquelle l'inclusion devrait être privilégiée à l'intégration. Selon le Conseil, l'intégration est une conception individualisante qui fait appel à la multiplication des adaptations en fonction d'un élève type qui serait la norme. *A contrario*, l'inclusion possède le mérite de prendre en compte la dimension sociale du handicap entendu comme une entrave à la participation résultant de l'interaction entre les caractéristiques individuelles et les exigences du milieu (2016 : 31). Il s'agirait ainsi de partir du fait que les apprenants sont par définition hétérogènes et que les pratiques en classes doivent s'y adapter (2016 : 76).

En respectant la **singularité de chaque jeune**, leur **rythme d'apprentissage** et en valorisant la souplesse et la diversité dans les parcours, les OCLD s'inscrivent au sein de, et valorise la conception de l'inclusion. Comme le souligne l'équipe de recherche PARcours : les rapports de type égalitaire, «la proximité avec les intervenants.es et la **reconnaissance des jeunes à titre de sujet-acteurs** caractéristiques des organismes d'action communautaire autonome, sont des éléments appréciés par les jeunes et ainsi susceptibles de favoriser leur persévérance scolaire » (2016 : 156).

Persévérer dans l'égalité : pour la réussite des filles et des garçons

Enfin, le ROCLD estime que le gouvernement devrait, en cohérence avec sa volonté d'assurer la réussite de tous les élèves, insister sur l'importance de l'égalité entre les sexes dans la réussite éducative, plutôt que sur l'importance d'accorder une attention particulière à la réussite des garçons. Il fut démontré que l'origine sociale des élèves a plus d'influence que le sexe sur le décrochage scolaire, dont les causes sont par ailleurs multiples et complexes. Plus encore, les recherches, sur lesquelles s'appuie le guide *Persévérer dans l'égalité!* (Guerry, 2016) montrent que les élèves qui adhèrent le plus aux stéréotypes sexuels -aux rôles sociaux de sexe- sont ceux qui décrochent le plus (CSE, 1999).

La reproduction des stéréotypes sexuels dans le système scolaire est donc susceptible d'entraîner le décrochage scolaire autant chez les filles que chez les garçons. Ainsi, plutôt que d'encourager le déploiement de mesures ciblées, la politique éducative devrait sensibiliser les enseignants.es et le personnel scolaire aux stéréotypes sexuels, à l'importance de l'égalité entre les sexes et offrir des formations à propos de **l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), dont la compréhension est nécessaire à l'atteinte de l'égalité** et qui, rappelons-le, devrait être intégrée à tous les projets de loi et politiques du gouvernement.

La recherche démontre également que les facteurs qui peuvent inciter les filles à décrocher sont parfois invisibles puisque les filles attirent moins l'attention que les garçons, celles-ci ayant tendance à adopter une attitude plus discrète face à leurs problèmes (rapport du réseau Euryde, 2010 dans Guerry *et al.*, 2016). Conséquemment, les difficultés des filles sont sous-estimées par le personnel scolaire comparativement à celles des garçons. Ironiquement, il semblerait que l'attention portée aux comportements inappropriés des garçons et la valorisation des stéréotypes masculins les conduisent à décrocher plus que les filles (Guerry *et al.*, 2016).

Qui plus est, les statistiques récentes des taux de décrochage ont démontré que le taux de décrochage des filles a diminué moins rapidement que celui des garçons envers lesquels une attention particulière a été portée. Entre 2006 et 2011, le taux de décrochage scolaire des garçons a diminué de 6,4 points de pourcentage, tandis que celui des filles a diminué de 3,7 points de pourcentage (MEESR bilan 4 du système Charlemagne).

Nous devons également souligner que **le décrochage scolaire des filles a des conséquences plus pénalisantes que celui des garçons - conséquences qui renforcent aussi l'inégalité dont elles sont, par ailleurs, tributaires.**

Les conséquences économiques du décrochage marquent plus les trajectoires de vie des femmes qui connaissent plus fortement la précarité¹. En effet, la vie des décrocheuses est davantage marquée par le rôle traditionnel tant sur le plan de la famille que sur celui du marché du travail : elles sont pour la plupart sans emploi ou occupent des emplois à prédominance féminine souvent dans le secteur des services qui sont moins bien rémunérés que les emplois occupés majoritairement par les hommes. Il semble aussi que le décrochage expose les femmes plus tôt à des responsabilités familiales. L'hypothèse veut que les femmes décrocheuses cherchent une possible réalisation dans la maternité, tandis que les hommes chercheraient plus à se réaliser dans le travail – sans doute en raison des possibilités plus intéressantes que leur offre le marché de l'emploi (TCMFCQ et Raby, 2014 dans Guerry *et al.*, 2016).

Plus encore, au sein de la famille ce sont encore aux femmes à qui incombe la responsabilité d'accompagner l'enfant dans son cheminement scolaire et ses apprentissages, ce qui implique notamment le soutien lors de la période des leçons et des devoirs. La sous-scolarisation de la mère a ainsi un impact significatif sur la réussite éducative.

La réussite éducative de tous les élèves doit conséquemment s'accompagner de mesures visant l'égalité entre les sexes, afin de favoriser la réussite scolaire des garçons et des filles.

¹ En 2014, au Québec, la rémunération annuelle des femmes sans diplôme d'études secondaires est en moyenne de 21 845\$, alors qu'elle est de 34 585\$ pour les hommes dans la même situation (Institut de la Statistique du Québec, 2015)

RECOMMANDATIONS



Considérant les dérives possibles du dépistage précoce, le ROCLD recommande que la future Politique de réussite éducative mette en œuvre des mesures favorisant le respect du rythme d'apprentissage des élèves en s'inspirant des pratiques de prévention développées par les OCLD;



Considérant que la réussite éducative des élèves ayant des besoins particuliers dépend de la mise en place et de l'accessibilité de ressources professionnelles, le ROCLD souhaite que la future Politique s'accompagne de moyens financiers permettant à tous les élèves (sans exigence de diagnostic préalable) d'avoir accès à de l'aide et de l'accompagnement psychosocial et éducatif;



Considérant l'importance – conformément à la mission de socialisation de l'école – de valoriser l'hétérogénéité des élèves, le ROCLD estime que le gouvernement devrait mettre en place des mesures qui favorisent la véritable inclusion de tous les jeunes;



Considérant l'importance de favoriser l'égalité entre les sexes, le rôle des stéréotypes sexuels dans la réussite éducative et les conséquences particulièrement négatives du décrochage scolaire des filles, le ROCLD appelle le gouvernement à considérer le décrochage scolaire des filles et à prendre des mesures favorisant l'égalité entre les sexes dans le système d'éducation.

Un accompagnement tout au long du parcours scolaire

Il est impératif, comme mentionné ci-haut que l'État finance des ressources professionnelles au sein des écoles, afin que les élèves dits « à risque » aient facilement accès aux services dont ils ont besoin. Les OCLD doivent rester complémentaires et ne pas se substituer, à moindres coûts, et dans une perspective de désengagement de l'État, aux services offerts par l'école. Qui plus est, **le décrochage scolaire devrait être freiné au moyen de l'instauration de mesures incitatives, et non pas par l'imposition d'obligations et de sanctions.**

L'école obligatoire jusqu'à 18 ans

En ce qui concerne plus spécifiquement l'école obligatoire jusqu'à 18 ans, une étude réalisée par Whitehurst et Whittfield (2012) citées par le CRIRES révèle qu'aux États-Unis, les États qui imposent une scolarité obligatoire plus longue n'obtiennent pas un taux de diplomation au secondaire plus élevé que ceux dont l'âge de fréquentation scolaire obligatoire est moins élevé (2016 : 37). Plus près de nous, une analyse du C.D Howe Institute (2005) basée sur l'expérience du Nouveau-Brunswick et de certains États américains où l'âge de fréquentation est passé de 16 à 18 ans en 2000 démontre qu'une telle mesure fait diminuer de 1 à 2 points de pourcentage le taux de décrochage et de 1 à 2 points de pourcentage la proportion de jeunes adultes obtenant un diplôme collégial et universitaire.

Conséquemment, à elle seule, l'augmentation de la durée des études a un impact très limité sur la persévérance et la réussite scolaires. Il serait ainsi nécessaire d'instaurer des mesures complémentaires – de type incitatif – à cette augmentation pour s'assurer d'un véritable effet. L'Ontario, où la fréquentation scolaire est obligatoire jusqu'à 18 ans, aurait, en 2006, réduit son taux de décrochage davantage en raison des mesures incitatives mises en place – notamment la création des programmes

axés sur le marché du travail et la mise sur pied des équipes d'intervention dans chaque école - que de l'augmentation de la durée de scolarisation obligatoire.

Nous invitons le ministre à favoriser la mise en œuvre de telles mesures, ainsi qu'à soutenir et reconnaître le travail des OCLD qui s'efforcent de rejoindre les jeunes qui ont décroché, afin de les remettre en action et en projet de vie.

Des mesures visant la lutte à la pauvreté devraient également être mises en œuvre dans le but de favoriser la persévérance et le raccrochage scolaires. Lors de la dernière consultation *Interjeunes*, réalisée en 2015, et au sein du document *Parole de jeunes*, **des jeunes ont soutenu avoir décroché, notamment dans le but de gagner plus d'argent pour mieux subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille. D'autres jeunes ont aussi affirmé que leur processus de raccrochage scolaire avait été ralenti ou reporté en raison d'un manque de ressources financières.** En ce sens, l'apport des organismes d'action communautaire autonomes qui proposent de l'aide matérielle notamment à travers l'offre de repas ou d'hébergement à faibles coûts a été souligné par les jeunes consultés.

Cette forme d'aide ponctuelle qui agit à titre palliatif est toutefois insuffisante. Le ROCLD souhaite que le gouvernement s'attaque aux causes structurelles de la pauvreté et pose des actions visant l'amélioration des conditions de vie des personnes. Dans la même veine, il appelle le gouvernement à assurer l'accès universel à l'éducation en rendant celle-ci entièrement gratuite du primaire au postsecondaire.

LES JEUNES QUI DÉCROCHENT NE DOIVENT PAS ÊTRE NÉGLIGÉS.

Exemple d'activités qui gagneraient à être davantage soutenues et développées :



La scolarisation à distance avec accompagnement dans les OCLD



Le partage d'informations entre les écoles et les OCLD relatives aux jeunes qui ont un taux d'absentéisme croissant ou élevé - ceux qui sont en train de décrocher.

Les transitions : entre sensibilisation, mixité scolaire et souplesse

Sur le plan des transitions entre les différents niveaux et parcours scolaires, les OCLD estiment que le travail qu'ils accomplissent en ce sens doit s'inscrire en complémentarité à des services de transitions de qualité offerts par les écoles et formalisés dans la Politique de réussite éducative. La transition entre le primaire et le secondaire constitue une étape particulièrement importante dans le cheminement scolaire des élèves, son passage est crucial pour la réussite éducative de ceux-ci. Il convient conséquemment de le reconnaître dans le cadre de la future Politique de la réussite éducative et ainsi d'octroyer aux écoles les ressources financières nécessaires à la mise en place de ressources professionnelles, programmes ou services visant à faciliter et à rendre harmonieuse cette transition.

En outre, un travail de sensibilisation visant à déboulonner les mythes entourant l'école secondaire publique devrait être réalisé, afin que le passage entre le primaire et le secondaire ne génère pas autant d'angoisse chez les élèves et les parents. Plus encore, et comme nous le verrons plus en détail dans la prochaine section, l'ensemble des écoles devrait avoir les moyens d'offrir une formation de qualité - la même à tous les élèves - afin d'assurer une plus grande mixité scolaire et d'éviter que des écoles ou des classes dites ordinaires ne soient taxées de « poubelle » où aucun élève ne souhaite atterrir.

Par ailleurs, le ROCLD soutient que le cheminement scolaire des élèves en difficulté devrait bénéficier d'une plus grande souplesse; des transitions et des passerelles devraient être aménagées entre les différents secteurs, et entre le milieu communautaire et les établissements scolaires, afin que les jeunes en difficulté ne se sentent pas parachutés dans un établissement ou un programme en raison des difficultés qu'ils.elles éprouvent. En ce sens, des jeunes en difficulté rencontrés lors de la consultation Interjeunes (2015) ont déploré la rigidité du cadre scolaire qui les oblige à suivre un parcours sans égard à leurs réalité, besoins, intérêts et rythme d'apprentissage : « **On dirige les jeunes vers des programmes qui ne nous tentent pas parce qu'on n'a pas des bonnes notes** ». Dans le même sens, un autre jeune affirme : « **Quand on coule, on nous dit que c'est fini, il faut changer de programme, d'école, alors qu'on pourrait juste prendre une année de plus** ».

Les OCLD se distinguent du système scolaire en raison de leur prise en compte de l'unicité de la réalité de chaque jeune et de l'adaptation de leur offre **d'accompagnement**, de **soutien** et de **formation (scolarisation à distance avec accompagnement, formation liée à un métier et créditée par une commission scolaire)** aux différentes singularités qui caractérisent les jeunes en difficultés qu'ils accueillent. Quelques jeunes interrogés par l'équipe PARcours ont d'ailleurs souligné que « le milieu communautaire prend en compte la situation spécifique des jeunes dans son offre de scolarité » (2016 : 193). Le milieu scolaire devrait s'inspirer de ces pratiques ou encore reconnaître et collaborer plus étroitement avec les OCLD.

RECOMMANDATIONS



Considérant les effets limités de la hausse de l'âge de fréquentation scolaire obligatoire, le ROCLD recommande que le gouvernement mise plutôt sur l'implantation de mesures incitant les jeunes à poursuivre leur cheminement scolaire;



Considérant que la persévérance et le raccrochage scolaire dépendent, du moins en partie, des conditions matérielles du jeune, le ROCLD appelle le gouvernement à s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté, afin d'améliorer les conditions de vie des personnes, ainsi qu'à rendre l'accès à l'éducation universel, en assurant sa pleine gratuité du primaire au postsecondaire;



Considérant la mauvaise réputation des écoles secondaires publiques et l'angoisse que génère le passage vers celles-ci, le ROCLD souhaite qu'un travail de sensibilisation visant à déboulonner les mythes l'entourant soit accompli et que l'ensemble des écoles offre une formation – la même à tous les élèves – de qualité, afin d'assurer une plus grande mixité scolaire;



Considérant l'importance de respecter le rythme d'apprentissage des élèves en difficulté, le ROCLD recommande d'offrir des conditions d'apprentissage qui prennent en compte les besoins, intérêts et réalités, des jeunes en difficulté.



AXE 2

UN CONTEXTE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT, À L'APPRENTISSAGE ET À LA RÉUSSITE

Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures

Le ROCLD, à l'instar d'autres acteurs du milieu de l'éducation dont le CSE et le CRIRES, estime que l'offre de formations scolaires ne doit pas dépendre, viser prioritairement ou exclusivement un arrimage avec le marché de l'emploi, dont les aléas sont imprévisibles; l'éducation ne doit pas être perçue selon une simple vision utilitariste. L'offre de formations devrait être diversifiée; adaptée aux réalités, besoins et intérêts de tous les jeunes, et être accessible et de qualité, afin de permettre à tous les élèves de réaliser leur plein potentiel.

Dans le même sens, le ROCLD soutient que les connaissances et compétences acquises au sein des OCLD devraient être reconnues. Celles-ci se situent à la fois par rapport et au-delà de l'exercice d'un métier spécifique; elles visent le développement d'habiletés générales, de l'autonomie et d'une pensée critique permettant à chaque jeune de participer à la vie en société.

Favoriser l'accessibilité et valoriser la formation professionnelle

À l'instar du CSE, le ROCLD « postule que la formation professionnelle est trop souvent considérée comme une formation à caractère terminal réservée aux élèves en difficulté d'apprentissage ou en situation d'échec scolaire » (2012).

Le ROCLD recommande de valoriser davantage le parcours de concomitance de la formation professionnelle et de la formation générale à horaire intégré. L'accès à celui-ci devrait être facilité, étendu à un plus grand nombre d'élèves et à l'ensemble des commissions scolaires.

Le principe de concomitance devant permettre aux élèves de 16 ans et plus de suivre et de terminer simultanément leur formation générale et professionnelle devrait être accessible aux élèves de 14 ans et plus. Ces deux formations devraient également être offertes dans un même lieu, afin d'encourager

les élèves à se prévaloir de cette possibilité; souvent la formation professionnelle n'est pas dispensée dans les écoles secondaires, mais dans les Centres de formation professionnelle, loin des écoles. Qui plus est, l'accessibilité aux formations professionnelles devrait être renforcé. Selon le CSE, l'offre de formation est trop souvent tributaire des besoins de main-d'œuvre, donc contingentée ou au contraire conditionnelle à un certain nombre d'inscriptions (2012).

Dans une visée d'accessibilité, le ROCLD partage la recommandation du CSE de contextualiser et d'adapter la formation générale intégrée dans les parcours de formation axés sur l'emploi ou ceux de la formation professionnelle, afin de ne pas créer d'exclusion scolaire et d'attirer un plus grand nombre d'élèves. Il partage également le souci de ce dernier quant au caractère transférable de la formation professionnelle; celle-ci ne doit pas être trop pointue et arrimée exclusivement aux besoins du marché de l'emploi, mais revêtir un caractère polyvalent et mobile.

Dans une optique de lutte à la pauvreté et de respect de la dignité de toutes et tous, le ROCLD estime que la valeur du diplôme d'étude professionnelle devrait être pleinement reconnue auprès des employeurs; dans le but d'améliorer la condition sociale des personnes et d'attirer les jeunes vers la formation professionnelle, le diplôme d'études secondaires (DES) ne devrait pas être privilégié ou considéré comme le plus haut niveau d'étude atteint dans les critères d'embauche (CSE, 2012).

Dans cette veine, la formation professionnelle devrait être promue, non seulement auprès des employeurs, mais également des équipes-écoles, des parents et de l'ensemble des élèves.

Qui plus est, des mesures devraient être prises, afin de diversifier l'offre de formation professionnelle pour les filles et de contrer le fait que les filles et les garçons s'orientent vers des formations professionnelles en fonction d'une offre différenciée selon leur sexe.

Au Québec, en 2013-2014, 76% des filles inscrites à la formation professionnelle au secondaire sont présentes dans trois secteurs : administration, commerce et informatique; santé; soins esthétiques. L'offre de formations proposée aux garçons est plus diversifiée et les dirige vers des emplois mieux payés : 60% des inscrits le sont dans les secteurs des bâtiments et travaux publics; de l'administration, du commerce et de l'informatique; de l'électrotechnique; de l'entretien d'équipements motorisés; de la métallurgie (2016 : fiche 6).

Devant ces constats, la future Politique devrait mettre en place des mesures pour que l'offre de formation ne soit pas déterminée en fonction du sexe et ainsi déployer des moyens pour encourager à la fois les jeunes femmes à se diriger vers des métiers traditionnellement masculins et les jeunes hommes à se diriger vers des emplois traditionnellement féminins (2016 : fiche 6).

Reconnaissance des apprentissages acquis dans les OCLD

Finalement, les **acquis développés dans le milieu de l'action communautaire autonome devraient être reconnus par le milieu scolaire et les employeurs**. Comme le souligne le CSE, l'absence ou l'insuffisance de reconnaissance de la part de partenaires du milieu de l'éducation rend plus difficile la collaboration avec les écoles, les commissions scolaires et le ministère. Cette reconnaissance doit aussi se traduire en terme financier, puisque la précarité financière du milieu communautaire a des conséquences négatives sur la pérennité de ses actions.

RECOMMANDATIONS



Considérant l'importance de l'accès à la formation professionnelle pour assurer la réussite éducative de tous les jeunes, le ROCLD recommande d'étendre et de renforcer l'accessibilité au parcours de concomitance de la formation générale et de la formation professionnelle à horaire régulier et d'offrir celui-ci dans un lieu unique;



Considérant les conséquences négatives – sur les plans individuel et social – du non-emploi, le ROCLD souhaite que le diplôme d'études secondaires (DES) ne soit pas privilégié ou considéré comme le plus haut niveau d'étude atteint dans les critères d'embauche;



Considérant que le diplôme d'études professionnelles est encore peu reconnu et peu valorisé au sein de notre société, le ROCLD recommande que la formation professionnelle soit promue, non seulement auprès des employeurs, mais également des équipes-écoles, des parents et de l'ensemble des élèves;



Considérant que les jeunes hommes et les jeunes femmes s'orientent vers des formations professionnelles en fonction d'une offre différenciée selon leur sexe et que cette situation a des conséquences négatives pour les femmes et qu'elle contribue plus largement à renforcer l'inégalité entre les sexes, la future Politique devrait mettre en place des mesures pour que l'offre de formation ne soit pas déterminée en fonction du sexe et déployer des moyens pour encourager à la fois les jeunes femmes à se diriger vers des métiers traditionnellement masculins, mais également les jeunes hommes à se diriger vers des emplois traditionnellement féminins;



Considérant la qualité éducative offerte par les organismes œuvrant en lutte au décrochage, le ROCLD souhaite que les acquis développés dans le milieu de l'action communautaire soient reconnus par le milieu scolaire et les employeurs

Une école inclusive, forte de sa diversité

Le ROCLD souhaite rappeler l'importance de favoriser, non pas la simple intégration des jeunes, mais la véritable inclusion de tous les jeunes au sein de l'école.

Ainsi, il espère que la volonté du gouvernement de valoriser la diversité et les échanges interculturels rejoint une visée d'inclusion. De leur côté, les OCLD représentent des milieux de vie où la rencontre avec la diversité est possible et pleinement valorisée; ils jouent ainsi un rôle fondamental dans la création de liens avec les jeunes issus de l'immigration et leur famille.

Valoriser la mixité sociale et scolaire

Le ROCLD estime que l'inclusion ne devrait pas être pensée uniquement en termes culturels, mais également considérée en termes socio-économiques et qu'ainsi la mixité sociale et scolaire devrait être valorisée. Il dénonce ainsi le fait que la composition des classes devient de plus en plus homogène, ce qui, comme l'affirme le CSE, est défavorable aux élèves en situation de vulnérabilité et menace l'équité et l'efficacité globale (2016 : 2).

Conséquemment, en plus de décrier le financement public des écoles privées qui contribue à l'effritement de la qualité du réseau public, le ROCLD dénonce plus globalement la concurrence entre les écoles et la séparation des élèves selon leur profil socio-économique ou leur performance scolaire et ainsi la reproduction des inégalités sociales dans le système scolaire.

La reproduction des inégalités sociales dans le système scolaire

Comme l'indiquent plusieurs recherches, le ROCLD soutient que le fonctionnement de l'école n'est pas neutre : non seulement l'école ne parvient pas à atténuer les effets du milieu social sur la scolarité, mais les filières sélectives semblent les accentuer (Charkaoui, 2010, Dubet et Marue, 2004; CSE 2015 et 2016). La stratification au secondaire demande à l'école de jouer un rôle dans le tri social au détriment du développement du potentiel de chacun (2016 : 61). Ces inégalités qui, produites en partie par l'école, sont inacceptables et évitables bénéficient généralement aux personnes les plus favorisées. Quant à eux, les élèves issus des milieux défavorisés et ceux qui éprouvent des difficultés d'apprentissage sont surreprésentés dans les classes ordinaires des écoles publiques qui constituent des contextes moins propices aux apprentissages. Il est pourtant largement admis que la mixité scolaire entraîne d'importants bénéfices pour ce type d'élève, ce, sans nuire aux élèves plus doués ou issus de milieux socio-économiques favorisés (CRIRES, CSQ, CSE).

Malheureusement, les analyses menées par le CSE montrent que dans le Canada, le Québec est la province où la différence de performance entre les écoles de milieux défavorisé et favorisé est la plus grande, et ce, de façon significative (2016 : 61).

En ce sens, il est admis que c'est généralement dans les écoles fréquentées par les enfants issus de milieux défavorisés que l'on retrouve les enseignants les moins diplômés (Darling-Hammond, 1997 dans CSE, 2015 : 27). Plus encore, les enseignants seraient beaucoup plus susceptibles de quitter leur poste en cours d'année scolaire dans les écoles les plus pauvres que dans celles les plus riches (Planty et al dans CSE, 2015 : 27). Dans le même sens, Hamel (1998 : 78) soutient que la « perception que sont susceptibles d'avoir les enseignants des chances respectives de réussir des différentes catégories sociales peut contribuer à faire en sorte que pour une catégorie sociale donnée, l'enseignant.e entrevoit son intervention comme étant plus bénéfique pour certains groupes que pour d'autres, générant ainsi une inégalité de traitement au détriment des élèves issus de milieux défavorisés ».

Conséquemment, le ROCLD estime que **la future Politique devrait mettre en place des mesures pour sensibiliser et former les futurs.es enseignants.es et les enseignants.es actuels à la diversité à la fois culturelle et socio-économique, afin d'atteindre une prise de conscience et une atténuation des préjugés.**

Puis, devant le constat de la reproduction des inégalités sociales par l'école, le ROCLD recommande, à l'instar du CSE, et puisqu'il considère, comme ce dernier, que les parents n'ont pas à choisir entre leurs valeurs progressistes et le bien-être de leur enfant, de réduire au minimum l'écart entre l'offre de formations entre les établissements. En ce sens, la future Politique devrait mettre en œuvre les ressources nécessaires, afin que toutes les écoles soient en mesure d'offrir une expérience scolaire de qualité à tous les élèves (2016:64).

Plus encore, la future Politique devrait promouvoir l'application, non plus du principe de l'égalité des chances, mais plutôt celui de l'égalisation des conditions. En ce sens, le ROCLD déplore qu'en instaurant l'égalité des chances méritocratique, on en occulte la genèse sociale. (Dubet et Marue, 2004 : 107). De ce fait, la méritocratie génère une responsabilité individuelle de l'échec scolaire de l'élève : celui-ci n'est plus perçu comme victime d'une injustice sociale, puisque l'école lui a donné a priori toutes les chances de réussir. Cette responsabilisation individuelle est susceptible de conduire à une perte d'estime de soi, à un rejet de l'école ou encore à une perte de motivation de l'élève en échec qui se verrait conséquemment exclu de l'intérieur, ce qui est contraire au caractère obligatoire de l'école régie par la *Loi sur l'instruction publique* (Dubet et Marue, 2004).

À cette responsabilisation individuelle s'oppose le fait, auquel conduit l'ensemble des études empiriques, que la performance scolaire – les résultats aux évaluations ou le plus haut niveau de diplôme obtenu – est corrélée avec le statut économique des élèves (CSE, 2015, Cherkaoui, 2010).

Le ROCLD considère que « la forme traditionnelle de l'école, pensée principalement en fonction du volet Instruire de la mission de l'école qui traite les différences de rythme, d'intérêt et de talent comme des retards à combler » (CSE, 2016 : 64), devrait être révisée au profit d'une plus grande souplesse permettant à chaque élève d'apprendre à son rythme et selon ses intérêts. Tel que mentionné plus haut, il s'agirait, dans une perspective d'inclusion, de partir du fait que les apprenants sont par définition hétérogènes et que les pratiques en classes doivent s'y adapter et ainsi reconnaître la diversité des personnes et respecter le rythme de chacun (*Ibid* : 76).

Soulignons, qu'en respectant la singularité de chaque jeune, leur rythme d'apprentissage et en valorisant la souplesse et la diversité dans les parcours, les OCLD participent à l'égalisation des conditions.

À mon arrivée à Vallée Jeunesse je ne pensais que négativement : « je ne passerais pas mon année », « c'est plate ici » jusqu'à ce que l'équipe m'aide à me remettre sur pieds et à progresser autant au niveau comportementale que scolaire. Bon je ne suis certainement pas devenu un ange, mais Vallée Jeunesse a fait de moi une personne plus positive et déterminée à réussir dans la vie. Bref, Merci!

Jacob, jeune à l'OCLD Vallée-jeunesse Outaouais

Plus encore, la culture de l'évaluation sommative dont la finalité est de rendre inégaux les élèves initialement considérés égaux (Dubet dans Lenoir, 2013:6), devrait être délaissée au profit d'autres types d'évaluation, n'ayant pas pour objectif de classer prématurément les élèves, mais plutôt d'encourager la collaboration entre ces derniers. Un type d'évaluation qui serait moins susceptible de générer une anxiété de performance, et d'affecter l'estime de soi et la motivation, donc de mener au décrochage scolaire.

RECOMMANDATIONS



Considérant les biais que les enseignants.es sont susceptibles de porter et les conséquences de ces biais sur la réussite éducative des élèves, ROCLD estime que la future Politique devrait mettre en place des mesures pour sensibiliser et former les futurs.es enseignants.es et les enseignants.es actuels à la diversité à la fois culturelle et socio-économique, afin d'atteindre une prise de conscience et une atténuation des préjugés;



Considérant la reproduction des inégalités sociales par l'école et les conséquences négatives de celles-ci sur la réussite éducative, le ROCLD recommande que la future Politique assure les ressources nécessaires, afin que toutes les écoles soient en mesure d'offrir une expérience scolaire de qualité à tous les élèves. Il recommande également que la forme scolaire actuelle soit remise en question en faveur de la valorisation de toutes les missions de l'école (qualifier, instruire et socialiser), de la reconnaissance d'autres modèles de réussite et de capacités, de la mise en place de contextes d'apprentissage et de formes d'évaluation différenciés;



Considérant l'échec et l'incohérence de la logique de l'égalité des chances méritocratiques, le ROCLD soutient que la future Politique devrait favoriser l'égalisation des conditions, non seulement d'apprentissage, mais aussi socio-économiques.



AXE 3

DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES MOBILISÉS AUTOUR DE LA RÉUSSITE

L'engagement parental

En premier lieu, il convient de mentionner que les OCLD jouent un rôle crucial en faveur de l'engagement parental; **ils constituent un trait d'union entre l'école et les parents**, notamment ceux que l'école ne parvient pas à rejoindre, les parents de jeunes en difficulté, ayant des besoins spécifiques ou issus de milieux défavorisés. Il est ainsi primordial que le rôle fondamental des OCLD dans le soutien aux parents soit reconnu par le gouvernement et inscrit nommément dans le cadre de la future Politique de réussite éducative.

Les OCLD accompagnent, sur le long terme, les familles qui en ont besoin. Cet accompagnement peut se réaliser dans le milieu de vie de la famille ou encore au sein des OCLD qui représentent des milieux de vie pour les jeunes, ouverts et accueillants pour les parents. Les OCLD outillent et accompagnent les parents, notamment ceux qui semblent plus éloignés de la culture du système scolaire, afin qu'ils puissent mieux soutenir leurs enfants dans leur cheminement scolaire et de réussite éducative. Les activités proposées aux parents sont diversifiées et adaptées aux besoins du jeune et de sa famille tout au long de son parcours : depuis son éveil à la littératie et la numératie en passant par le soutien scolaire, le soutien en période d'alternative scolaire ou lors d'une situation de décrochage scolaire. L'approche humaniste et globale des OCLD permet aux parents de se sentir pleinement reconnus, de créer de forts liens de confiance avec eux et favorise, la plupart du temps, une pleine participation de ceux-ci au projet de réussite éducative ou de remise en projet de leurs enfants.

Par ailleurs, le ROCLD souhaite attirer l'attention du gouvernement sur le fait que bien qu'il existe des instances de participation des parents au sein du système scolaire, celles-ci ne sont pas véritablement accessibles aux parents moins scolarisés ou issus de l'immigration, dont la participation peut notamment être entravée par l'exigence en lecture, les horaires de travail atypiques, la barrière linguistique ou encore la perception d'un manque de reconnaissance des attentes qu'ils ont envers l'école.

RECOMMANDATIONS



Considérant l'importance de soutenir l'engagement des parents, le rôle du milieu communautaire, dont les OCLD, en ce sens, et la nécessité de favoriser la collaboration qui est souvent mise à mal par manque de moyens, le ROCLD recommande que la piste d'action « Assurer une collaboration plus efficace entre les services de garde éducatifs à l'enfance, l'école et les parents » soit remplacée par « Valoriser la collaboration avec les partenaires qui soutiennent l'engagement des parents »;



Considérant l'importance de reconnaître le rôle des parents comme premiers éducateurs de leurs enfants et le fait que cette reconnaissance est menacée par les exhortations, visant surtout les milieux socio-économiques défavorisés, adressés aux parents, afin qu'ils envoient leurs enfants dans des services éducatifs, le ROCLD souhaite que la piste d'action « Valoriser davantage le rôle des parents comme premiers éducateurs de leur enfant » soit modifiée en faveur de : « Reconnaître le rôle des parents comme premier éducateur de leur enfant »;



Considérant qu'il est impossible et non souhaitable de forcer l'engagement parental, que le milieu scolaire et les partenaires ne peuvent que l'appuyer et que cet appui doit d'abord être développé par l'ensemble des acteurs concerné, la proposition « Maintenir et renforcer l'engagement des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant » aurait intérêt à être remplacée par « Développer, maintenir et renforcer l'appui aux parents pour qu'ils s'engagent dans le cheminement scolaire de leur enfant ».

L'appui des partenaires et de la communauté

Une collaboration unique et essentielle

Comme il fut mentionné en introduction, le ROCLD estime que les OCLD constituent des acteurs incontournables pour la réussite éducative de tous les jeunes. Agissant auprès des jeunes de 5 à 24 ans dans le milieu de l'action communautaire autonome sur le terrain de l'éducation et collaborant avec plus de 200 établissements scolaires et de formation (écoles primaires et secondaires, Centres d'éducation aux adultes), la collaboration des OCLD est unique et essentielle.

La collaboration des OCLD – qui a donné lieu à la création de plusieurs modèles inspirants au cours des 20 dernières années – offre notamment une meilleure compréhension du vécu du jeune depuis une perspective extérieure à celle de l'école.

Issus et évoluant au cœur des communautés desservies par les écoles, les OCLD possèdent une très fine connaissance des réalités et des défis de leur milieu puis des vécus des jeunes et des familles. Plus encore, les OCLD connaissent les forces vives de leur milieu et sont en lien avec un vaste réseau de ressources formelles et informelles qu'ils mettent à contribution des jeunes et des familles lorsque nécessaire.

À cet effet, les OCLD possède une importante capacité de mobilisation des forces vives de leur communauté afin de soutenir, de manière concrète, la réussite éducative des jeunes en difficulté. À titre d'exemple, chaque année, plus de 2 000 bénévoles s'investissent de manière soutenue auprès des jeunes qui fréquentent un OCLD.

Les OCLD possèdent aussi une fine connaissance de la réalité et des enjeux vécus par les écoles partenaires, ainsi qu'une forte capacité à ajuster leurs pratiques et moyens de collaboration afin que cette dernière puisse

contribuer pleinement à offrir un soutien adapté aux besoins et aux attentes des enfants et des familles. La collaboration entre les écoles et les OCLD va au-delà de la simple référence ou de prêts de ressources matérielles ou humaines. Un suivi soutenu, une mise en commun de certaines informations pertinentes et utiles pour soutenir un jeune et sa famille, l'élaboration conjointe de pistes de solutions, l'accompagnement des parents lors de l'élaboration et des suivis d'un plan d'intervention pour un enfant, l'accompagnement d'un jeune lors de sa réintégration en milieu scolaire suite à son passage ou sa scolarisation dans un OCLD, représentent des exemples répandus d'activités de collaboration entre le milieu scolaire et les OCLD.

Malgré tout, cette collaboration, dépend souvent du leadership de la direction de l'établissement scolaire et de son ouverture sur la communauté. À titre d'exemple, **les intervenants.es des OCLD observent depuis plusieurs années que les jeunes qui ne fréquentent plus l'école sont de plus en plus isolés et difficiles à rejoindre. La collaboration entre l'école et le milieu communautaire est essentielle pour qu'aucun jeune ne soit laissé pour compte.**

Beaucoup d'écoles perçoivent la nécessité de travailler avec les organismes communautaires. Les écoles partenaires des OCLD, apprécient leurs collaborations et y voient des résultats significatifs tangibles sur le vécu et le développement du potentiel des jeunes en difficultés.

Toutefois, certaines écoles gagneraient à travailler davantage avec les organismes communautaires, notamment les OCLD, pour favoriser la réussite éducative des jeunes plus vulnérables ou en difficultés.

Beaucoup de jeunes ne sont pas joignables dans la rue, les parcs ou au centre d'achat. Ils sont dans leur sous-sol ou leur salon. Ils jouent aux jeux-vidéos, ils sont sur les réseaux sociaux. Quand la direction de l'école nous connaît bien et nous fait confiance, elle nous informe et nous partage les coordonnées de certains jeunes qui ne se sont pas présentés à l'école depuis un moment. On peut donc rejoindre ces jeunes là. Voir ce qui se passe. Voir si on peut l'aider. Mais le partage d'infos, n'est pas permis, c'est donc pas possible avec la plupart des directions.

Directeur d'un OCLD.

Le ROCLD estime que la future Politique de réussite éducative devrait nommément reconnaître l'importance de la collaboration entre le milieu scolaire et les OCLD puis, favoriser et soutenir la mise en place de mécanismes assurant la pérennité et la consolidation des liens de collaboration entre le milieu scolaire et les organismes communautaires.

La concertation : une force collective qui dépend de la force d'action de chacun

Au cours des dernières années, le gouvernement a soutenu de manière significative la concertation des régions autour de la persévérance et de la réussite scolaire. Bien que nous croyons en la concertation des actions en regard de l'éducation, force est de constater que **les principaux acteurs de proximité, ceux qui interviennent directement sur le terrain auprès des jeunes et des familles ont été largement négligés et n'ont pas pu, conséquemment, contribuer pleinement à l'effort d'une mobilisation concertée.**

Enfin, le ROCLD souhaite rappeler au gouvernement que l'éducation publique est avant tout une responsabilité étatique qui doit viser le bien commun. Ainsi, **la communauté et les partenaires ne doivent pas se substituer, à forfait, aux rôles et responsabilités de l'école dans une optique de désengagement de l'État.**

RECOMMANDATIONS

Considérant que :



L'éducation doit être recentrée autour du jeune ou de la personne (dans une perspective d'éducation tout au long de la vie);



Les parents sont les premiers acteurs de l'éducation de leur enfant;



L'école est un acteur central pour le jeune;



Les OCLD et les autres organismes d'action communautaires autonomes sont des acteurs essentiels pour soutenir les jeunes et leur famille dans l'atteinte de la réussite éducative;



Les OCLD interviennent directement auprès des jeunes et des familles au moyen d'un soutien et d'un accompagnement complémentaires à l'école :

Le ROCLD recommande :



La piste d'action « Renforcer l'engagement et la mobilisation de tous les partenaires de l'école » devrait être remplacée en faveur de : « Renforcer l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs à l'égard de la réussite éducative ».



Considérant l'importance de définir les rôles et responsabilités des partenaires de l'école avant de définir, plus globalement, les rôles et responsabilités des acteurs de la réussite éducative au sens large, le ROCLD propose de modifier l'orientation « Mieux définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs à l'égard de la réussite éducative pour « Mieux définir les rôles et les responsabilités des différents partenaires de l'école »;



Considérant la nécessité de pérenniser et développer la collaboration entre les écoles et les OCLD, le ROCLD recommande au gouvernement de soutenir le développement de mécanismes favorisant une meilleure collaboration entre les milieux scolaire et communautaire.



Considérant que les OCLD constituent à la fois des acteurs et des partenaires de la réussite éducative, le ROCLD souhaite que leur engagement et leur mobilisation soient soutenus et que les rôles et responsabilités rattachés à leur collaboration soient clairement définis et reconnus.

CONCLUSION

En somme, le ROCLD souhaite que la future Politique de la réussite éducative reconnaisse et inscrive nommément les OCLD en son sein; leur rôle singulier et indispensable à la réussite de tous les jeunes et plus spécifiquement, des jeunes les plus vulnérables ou en difficulté.

Le ROCLD appelle également le gouvernement à appuyer cette inscription sur une vision de l'éducation qui favorise l'atteinte de l'équité et de la justice scolaire, et ainsi à agir en amont du système scolaire dans le but d'améliorer les conditions sociales et économiques des familles.

Dans cette veine, il importe que la Politique de la réussite éducative ne soit pas élaborée et déployée en vase clos; un arrimage avec les ministères de la Famille, de l'Emploi et de Solidarité sociale, ainsi que de la Santé et des Services sociaux doit être réalisé, afin que les propositions favorisant la réussite éducative de tous les jeunes puissent réellement être mises en œuvre.

Finalement, soulignons que, réellement soucieux que la future Politique reflète la voix des jeunes, la Coalition Interjeunes, dont fait partie le ROCLD organise, à Québec, les 22 et 23 novembre prochain une consultation dans le cadre de laquelle les jeunes seront appelés à exprimer leurs visions de l'éducation et du système scolaire. Cette consultation sera l'occasion de **donner la parole à des jeunes** qui éprouvent des difficultés – des jeunes qui sont trop souvent mis de côté par le système d'éducation. La Politique de réussite éducative les concernant au premier plan, nous espérons que le ministre sera présent pour les entendre et prendre en compte ce qu'ils exprimeront.



RECOMMANDATIONS

L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves

- ④ Considérant le manque d'accès à des services éducatifs adaptés aux diverses réalités des familles, le ROCLD recommande que le gouvernement assure la mise en place d'une offre diversifiée de services éducatifs, universellement accessible à l'ensemble des familles – quelle que soit leur forme;
- ④ Considérant que la famille (quelle que soit sa forme) représente le premier milieu de vie pour l'enfant, que la scolarisation précoce comporte des pièges de stigmatisation et de responsabilisation individuelle pouvant affecter la confiance et l'estime des familles en situation de défavorisation et que les bénéfices du soutien aux pratiques parentales et de l'accessibilité aux services éducatifs sont indissociables de la lutte à la pauvreté, le ROCLD recommande que le gouvernement investisse en faveur de l'amélioration des conditions de vie des familles;
- ④ Considérant l'apport particulier du milieu communautaire pour le bien-être des familles, le ROCLD souhaite que le gouvernement reconnaisse et inscrive nommément la singularité du milieu communautaire et son impact sur le bien-être éducatif des enfants avant leur entrée à l'école, dans la future Politique de réussite éducative;
- ④ Considérant les dérives possibles du dépistage précoce, le ROCLD recommande que la future Politique de réussite éducative mette en œuvre des mesures favorisant le respect du rythme d'apprentissage des élèves en s'inspirant des pratiques de prévention développées par les OCLD;
- ④ Considérant que la réussite éducative des élèves ayant des besoins particuliers dépend de la mise en place et de l'accessibilité de ressources professionnelles, le ROCLD souhaite que la future Politique s'accompagne de moyens financiers permettant à tous les élèves (peu importe leur niveau de difficulté) d'avoir accès à de l'aide et de l'accompagnement psychosocial et éducatif;
- ④ Considérant l'importance – conformément à la mission de socialisation de l'école – de valoriser l'hétérogénéité des élèves, le ROCLD estime que le gouvernement devrait mettre en place des mesures qui favorisent la véritable inclusion de tous les jeunes;
- ④ Considérant l'importance de favoriser l'égalité entre les sexes, le rôle des stéréotypes sexuels dans la réussite éducative et les conséquences particulièrement négatives du décrochage scolaire des filles, le ROCLD appelle le gouvernement à considérer le décrochage scolaire des filles et à prendre des mesures favorisant l'égalité entre les sexes dans le système d'éducation;
- ④ Considérant les effets limités de la hausse de l'âge de fréquentation scolaire obligatoire, le ROCLD recommande que le gouvernement mise plutôt sur l'implantation de mesures incitant les jeunes à poursuivre leur cheminement scolaire;

- ④ Considérant que la persévérance et le raccrochage scolaire dépendent, du moins en partie, des conditions matérielles du jeune, le ROCLD appelle le gouvernement à s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté, afin d'améliorer les conditions de vie des personnes, ainsi qu'à rendre l'accès à l'éducation universel, en assurant sa pleine gratuité du primaire au postsecondaire;
- ④ Considérant la mauvaise réputation des écoles secondaires publiques et l'angoisse que génère le passage vers celles-ci, le ROCLD souhaite qu'un travail de sensibilisation visant à déboulonner les mythes l'entourant soit accompli et que l'ensemble des écoles offre une formation – la même à tous les élèves – de qualité, afin d'assurer une plus grande mixité scolaire;
- ④ Considérant l'importance de respecter le rythme d'apprentissage des élèves en difficulté, le ROCLD recommande d'offrir des conditions d'apprentissage qui prennent en compte les besoins, intérêts et réalités, des jeunes en difficulté.

Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite

- ④ Considérant l'importance de l'accès à la formation professionnelle pour assurer la réussite éducative de tous les jeunes, le ROCLD recommande d'étendre et de renforcer l'accessibilité au parcours de concomitance de la formation générale et de la formation professionnelle à horaire régulier et d'offrir celui-ci dans un lieu unique;
- ④ Considérant les conséquences négatives – sur les plans individuel et social – du non-emploi, le ROCLD souhaite que le diplôme d'études secondaires (DES) ne soit pas privilégié ou considéré comme le plus haut niveau d'étude atteint dans les critères d'embauche;
- ④ Considérant que le diplôme d'études professionnelles est encore peu reconnu et peu valorisé au sein de notre société, le ROCLD recommande que la formation professionnelle soit promue, non seulement auprès des employeurs, mais également des équipes-écoles, des parents et de l'ensemble des élèves;
- ④ Considérant le fait que les jeunes hommes et les jeunes femmes s'orientent vers des formations professionnelles en fonction d'une offre différenciée selon leur sexe et que cette situation a des conséquences négatives pour les femmes et qu'elle contribue plus largement à renforcer l'inégalité entre les sexes, la future Politique devrait mettre en place des mesures pour que l'offre de formation ne soit pas déterminée en fonction du sexe et déployer des moyens pour encourager à la fois les jeunes femmes à se diriger vers des métiers traditionnellement masculins, mais également les jeunes hommes à se diriger vers des emplois traditionnellement féminins;
- ④ Considérant la qualité éducative offerte par les organismes œuvrant en lutte au décrochage, le ROCLD souhaite que les acquis développés dans le milieu de l'action communautaire soient reconnus par le milieu scolaire et les employeurs;

- ④ Considérant les biais que les enseignants.es sont susceptibles de porter et les conséquences de ces biais sur la réussite éducative des élèves, ROCLD estime que la future Politique devrait mettre en place des mesures pour sensibiliser et former les futurs.es enseignants.es et les enseignants.es actuels à la diversité à la fois culturelle et socio-économique, afin d'atteindre une prise de conscience et une atténuation des préjugés;
- ④ Considérant la reproduction des inégalités sociales par l'école et les conséquences négatives de celles-ci sur la réussite éducative, le ROCLD recommande que la future Politique s'assure de la mise en place des ressources nécessaires, afin que toutes les écoles soient en mesure d'offrir une expérience scolaire de qualité à tous les élèves. Il recommande également que la forme scolaire actuelle soit remise en question en faveur de la valorisation de toutes les missions de l'école (qualifier, instruire et socialiser), de la reconnaissance d'autres modèles de réussite et de capacités, de la mise en place de contextes d'apprentissage et de formes d'évaluation différenciés;
- ④ Considérant l'échec et l'incohérence de la logique de l'égalité des chances méritocratiques, le ROCLD soutient que la future Politique devrait favoriser l'égalisation des conditions, non seulement d'apprentissage, mais aussi socio-économiques;

Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite

- ④ Considérant l'importance de soutenir l'engagement des parents, le rôle du milieu communautaire, dont les OCLD, en ce sens, et la nécessité de favoriser la collaboration qui est souvent mise à mal par manque de moyens, le ROCLD recommande que la piste d'action « Assurer une collaboration plus efficace entre les services de garde éducatifs à l'enfance, l'école et les parents » soit remplacée par « Valoriser la collaboration avec les partenaires qui soutiennent l'engagement des parents »;
- ④ Considérant l'importance de reconnaître le rôle des parents comme premiers éducateurs de leurs enfants et le fait que cette reconnaissance est menacée par les exhortations, visant surtout les milieux socio-économiques défavorisés, adressés aux parents, afin qu'ils envoient leurs enfants dans des services éducatifs, le ROCLD souhaite que la piste d'action « Valoriser davantage le rôle des parents comme premiers éducateurs de leur enfant » soit modifiée en faveur de : « Reconnaître le rôle des parents comme premier éducateur de leur enfant »;
- ④ Considérant qu'il est impossible et non souhaitable de forcer l'engagement parental, que le milieu scolaire et les partenaires ne peuvent que l'appuyer et que cet appui doit d'abord être développé par l'ensemble des acteurs concernés, la proposition « Maintenir et renforcer l'engagement des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant » aurait intérêt à être remplacée par « Développer, maintenir et renforcer l'appui aux parents pour qu'ils s'engagent dans le cheminement scolaire de leur enfant ».

Considérant que

- ☉ L'éducation doit être recentrée autour du jeune ou de la personne (dans une perspective d'éducation tout au long de la vie);
- ☉ Les parents sont les premiers acteurs de l'éducation de leur enfant;
- ☉ L'école est un acteur central pour le jeune;
- ☉ Les OCLD et les autres organismes d'action communautaires autonomes sont des acteurs essentiels pour soutenir les jeunes et leur famille dans l'atteinte de la réussite éducative;
- ☉ Les OCLD interviennent directement auprès des jeunes et des familles au moyen d'un soutien et d'un accompagnement complémentaires à l'école :

Le ROCLD recommande

- ☉ La piste d'action « Renforcer l'engagement et la mobilisation de tous les partenaires de l'école » devrait être remplacée en faveur de : « Renforcer l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs à l'égard de la réussite éducative ».
- ☉ L'importance de définir les rôles et responsabilités des partenaires de l'école avant de définir, plus globalement, les rôles et responsabilités des acteurs de la réussite éducative au sens large, le ROCLD propose de modifier l'orientation « Mieux définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs à l'égard de la réussite éducative pour « Mieux définir les rôles et les responsabilités des différents partenaires de l'école »;
- ☉ La nécessité de pérenniser et développer la collaboration entre les écoles et les OCLD, le ROCLD recommande au gouvernement de soutenir le développement de mécanismes favorisant une meilleure collaboration entre les milieux scolaire et communautaire;
- ☉ Que les OCLD constituent à la fois des acteurs et des partenaires de la réussite éducative, le ROCLD souhaite que leur engagement et leur mobilisation soient soutenus et que les rôles et responsabilités rattachés à leur collaboration soient clairement définis et reconnus.

BIBLIOGRAPHIE

Bilodeau, A., Bélanger, J. et Lussier, N.. (2007). Description et analyse de la pratique de Je passe Partout, services de soutien scolaire et d'intervention familiale. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Gouvernement du Québec. *Guide d'accompagnement aux leçons et aux devoirs : À nos Devoirs !* (2012) disponible en ligne sur le site du Centre de transfert pour la réussite éducative au Québec (CTREQ) : <http://www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2013/08/Anosdevoirs.pdf>

Centre d'intervention et de recherche sur la réussite éducative (octobre 2016). *Dossier de développement*, Université Laval : Centre d'intervention et de recherche sur la réussite éducative.

Conseil supérieur de l'éducation (décembre 2012). *Pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans, lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire (2010-2012)*, Québec : Conseil supérieur de l'éducation.

Conseil supérieur de l'éducation (juin 2015). *La mixité sociale à l'école rapport CSE-UNESCO*, Québec : Conseil supérieur de l'éducation.

Conseil supérieur de l'éducation (octobre 2016). *Remettre le cap sur l'égalité*, Québec : Conseil supérieur de l'éducation.

Cherkaoui, M. (2010). *Sociologie de l'éducation*, Paris : PUF.

Desmarais, D. (2012). *Contrer le décrochage scolaire par l'accompagnement éducatif: Une étude sur la contribution des organismes communautaires*, Québec : Presses de l'Université du Québec.

Dubet, F. et Marie D-B (2004). « Qu'est-ce qu'une école juste? », *Revue française de pédagogie*, 105-114.

Équipe de recherche PARcours (2016). *Paroles de jeunes*, Montréal : Université du Québec à Montréal.

Guerry, L. (2016). *Persévérer dans l'égalité!*, Montréal : Réseau réussite Montréal et Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les-îles.

Hamel, C. (1998) « Les interactions entre le sexe, la race et l'origine ethnique et les représentations des rapports avec le personnel enseignant », *Recherches féministes*, vol.11, no.1, 61-81.

Lenoir, Y. (2013). « La question du juste dans les dispositifs d'évaluation scolaire des apprentissages : Un regard critique à partir des sphères de justice de Walzer » dans L. Talbot et V. Bedin (dir.), *Les points aveugles dans l'évaluation des dispositifs d'éducation ou de formation* (p. 31-68). Berne : Peter Lang.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (août 2014). *Bilan 4 du Système Charlemagne*, Québec : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Raby, J. (2014). *Raccrocher de toutes ses forces !*, Centre du Québec : Table de concertation du mouvement des femmes Centre du Québec.

Les 62 membres du ROCLD dans 12 régions du Québec

1) BAS-SAINT-LAURENT (4)

Membres réguliers

- ✧ Étape Normandie (Rivière-du-Loup)
- ✧ Je raccroche (Rimouski)
- ✧ Pro-Jeune-Est Rimouski-Neigette (Rimouski)

Membre associé

- ✧ Maison de la famille du Grand-Portage (Rivière-du-Loup)

2) SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (3)

Membres réguliers

- ✧ Carrefour communautaire Saint-Paul (Saguenay)
- ✧ Centre des enfants (Chicoutimi)
- ✧ Maison de l'espoir Saguenay-Lac-Saint-Jean

3) CAPITALE-NATIONALE (5)

Membres réguliers

- ✧ Au Trait d'Union Québec (Québec)
- ✧ Carrefour des enfants de Saint-Malo, Québec
- ✧ Vallée Jeunesse Québec (Saint-Gabriel-de-Valcartier)
- ✧ Centre Solidarité Jeunesse de Québec

Membre associé

- ✧ Entreprise de formation Dimensions, Québec

4) MAURICIE (1)

Membre régulier

- ✧ Autonomie Jeunesse Inc. (Trois-Rivières)

5) ESTRIE (3)

Membre régulier

- ✧ SAFRIE (Soutien aux familles réfugiées et immigrantes de l'Estrie)

Membres associés

- ✧ Maison Jeunes-Est (Sherbrooke)
- ✧ Maison des grands-parents de Sherbrooke

6) MONTRÉAL (32)

Membres réguliers

- ✧ Association pour la réussite éducative des jeunes d'origine haïtienne du Québec (AREJ)
- ✧ Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est
- ✧ Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD)
- ✧ Chantier d'apprentissage optimal (CHAPOP)
- ✧ Déclic
- ✧ J'apprends avec mon enfant
- ✧ Je Passe Partout, services de soutien scolaire et d'intervention familiale
- ✧ Je Réussis – Programme communautaire de soutien à l'élève et aux parents
- ✧ L'Ancre des Jeunes
- ✧ Les Scientifines
- ✧ Mener autrement
- ✧ Milieu éducatif La Source
- ✧ Motivation-Jeunesse 16/18 inc.
- ✧ Perspectives Jeunesse
- ✧ Projet 80
- ✧ REVDEC
- ✧ Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou) - Programme Entre la rue et l'école
- ✧ Toujours ensemble

Membres associés

- ✧ Association sportive et communautaire du Centre-Sud
- ✧ Bureau de la communauté haïtienne de Montréal
- ✧ Carrefour communautaire de Rosemont L'entre-Gens
- ✧ Centre communautaire Bon Courage de Place Benoît
- ✧ Centre communautaire Dawson
- ✧ Centre communautaire Tyndale St-Georges)
- ✧ Centre communautaire Jeunesse unie de Parc-Extension
- ✧ Entraide bénévole Kouzin Kouzin'
- ✧ Grands Frères Grandes Sœurs du Grand Montréal
- ✧ La Maison d'Aurore
- ✧ La Maison des parents de Bordeaux-Cartierville
- ✧ La Maison des familles de Mercier-Est
- ✧ Les YMCA du Québec
- ✧ Promotion- Intégration – Société nouvelle (PROMIS)

7) OUTAOUAIS (2)

Membres réguliers

- ✧ Jardin éducatif du Pontiac (Campbell's Bay)
- ✧ Vallée Jeunesse Outaouais (Gatineau)

11) GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE (1)

Membres associés

- ✧ Enfantaisie Haute-Gaspésie (Ste-Anne-des-Monts)

12) CHAUDIÈRE-APPALACHES (4)

Membre régulier

- ✧ Apprendre Autrement

Membres associés

- ✧ L'ABC des Hauts Plateaux (Saint-Pamphile)
- ✧ Groupe en alphabétisation de Montmagny-Nord (GAMN) (Montmagny)
- ✧ Réseaux d'entraide des Appalaches (Thetford Mines)

13) LAVAL (1)

Membre régulier

- ✧ Diapason-Jeunesse

15) LAURENTIDES (1)

Membre régulier

- ✧ Centre de prévention du décrochage scolaire Oméga (Sainte-Thérèse)

16) MONTÉRÉGIE (5)

Membres réguliers

- ✧ Benado (Delson)
- ✧ La Maison de Jonathan (Longueuil)

Membres associés

- ✧ Maison de jeunes Kekpart (Longueuil)
- ✧ Mouvement de sensibilisation pour une enfance meilleure (SEM) (Saint-Jean-sur-Richelieu)
- ✧ Posa /Source des Monts (Chambly)

Liste des acronymes

ACA	Action communautaire autonome
ADS	Analyse différenciée selon les sexes
CRIRES	Centre d'intervention et de recherche sur la réussite scolaire
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
CSQ	Centrale des syndicats du Québec
DES	Diplôme d'études secondaires
FQOCF	Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
MEESR	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
OCF	Organisme communautaire Famille
OCLD	Organisme communautaire de lutte au décrochage
PACTE	Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation
ROCLD	Regroupement des organismes communautaires de lutte au décrochage
TCMFCQ	Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec



**REGROUPEMENT DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS
DE LUTTE AU DÉCROCHAGE**